

COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2016



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2017

INTRODUCTION

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, la présentation d'un rapport au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, rapport donnant lieu à un débat en séance dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par délibération du comité syndical.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2011)	Rec. INSEE (2012)	Rec. INSEE (2013)
Sannois	27 274	27 115	27 105
Ermont	27 565	27 657	28 335
Franconville	33 747	33 196	33 637
Total	88 586	87 968	89 077

Ainsi, le SICSEF, soumis à cette obligation, présente dans ce rapport les orientations budgétaires de l'exercice 2017.

Le SICSEF, créé pour assurer la gestion du réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation, telle que la publication de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant les ressources renouvelable,
- Le besoin des ménages de réduire leur facture énergétique par la diminution de leurs consommations
- La mise en service de la chaufferie des Montfrais en janvier 2014, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie. L'utilisation d'énergie renouvelable favorisant le développement du réseau de chaleur, un accompagnement du SICSEF auprès du délégataire est nécessaire à l'atteinte des objectifs,
- La création de la nouvelle communauté d'agglomération du Val Parisis issue de la fusion des communautés d'agglomérations de Val-et-Forêt et du Parisis, qui impactera fortement le SICSEF dans les prochaines années.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2017 tient compte de l'ensemble de ces facteurs.

DONNEES GENERALES

Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Le service

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis le début 2014 et qui couvre 60% des besoins à partir d'énergie renouvelable.

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

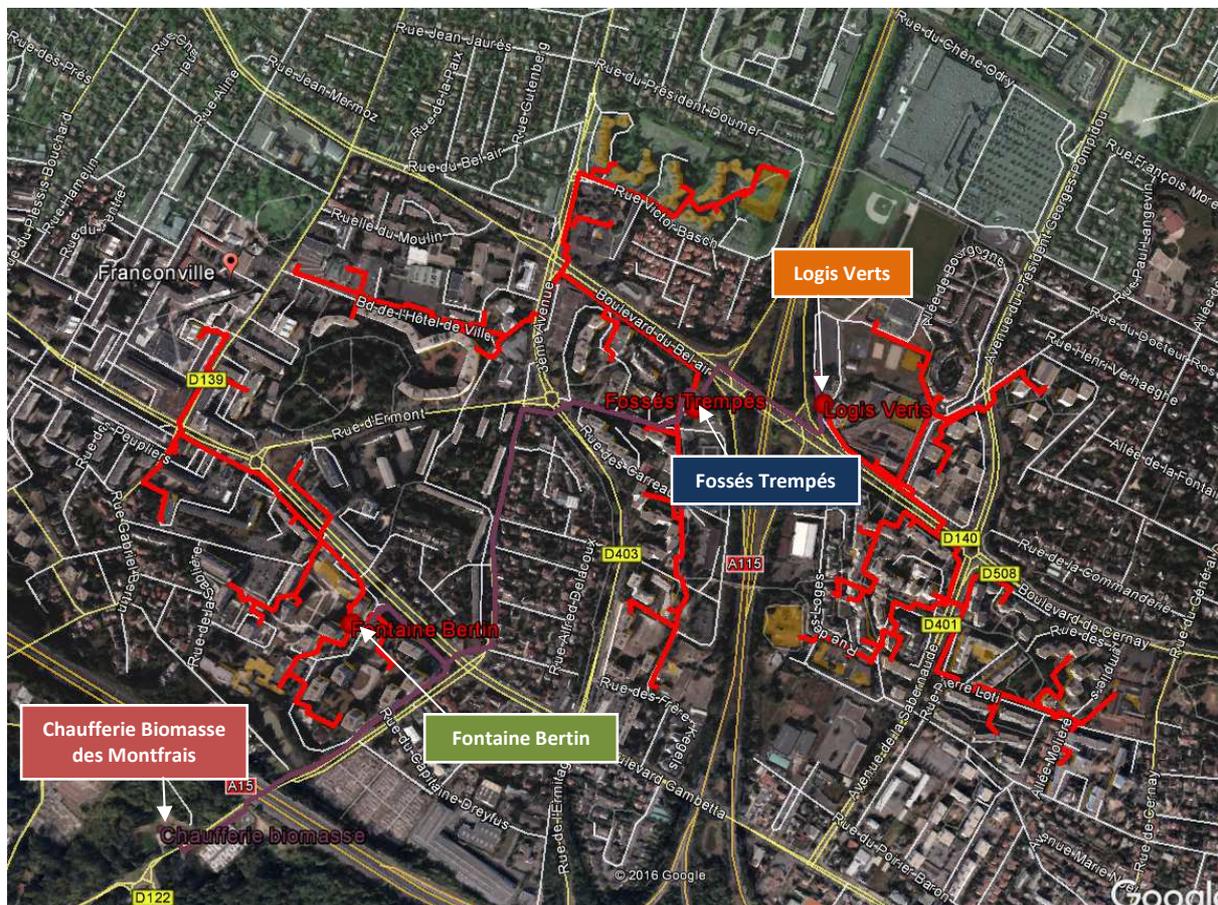
Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Inddigo, depuis le 1^{er} octobre 2015.

Le territoire

A ce jour, 6 000 logements, cinq groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, un gymnase et une salle polyvalente sont alimentés par le réseau de chaleur au moyen des quatre chaufferies existantes.



DONNEES BUDGETAIRES

Les données concernant l'exercice 2016 portent sur une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les ressources financières

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

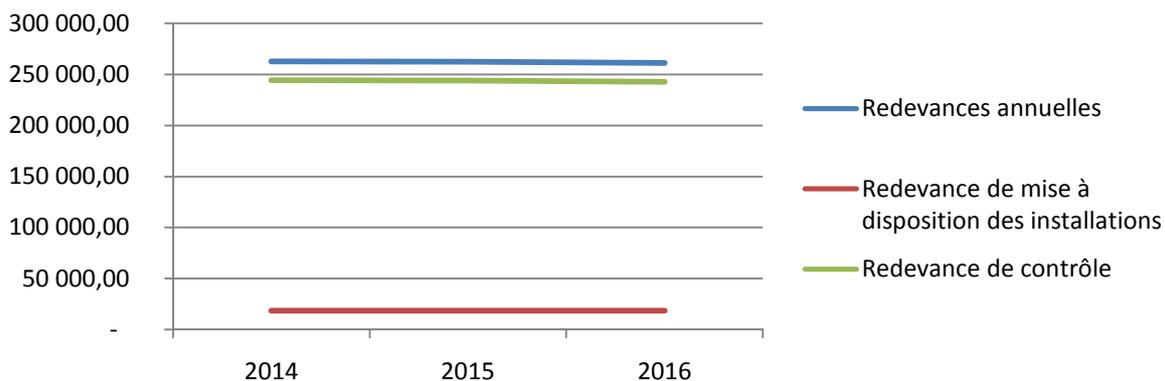
La redevance de contrôle et de fonctionnement permet de couvrir les frais de gestion du SICSEF.

La redevance est actualisée chaque année. En 2016, le SICSEF a perçu 242 570,63 € au titre de la redevance de contrôle et de fonctionnement.

La redevance correspondant à la mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est fixée par le contrat à 16 700 €.

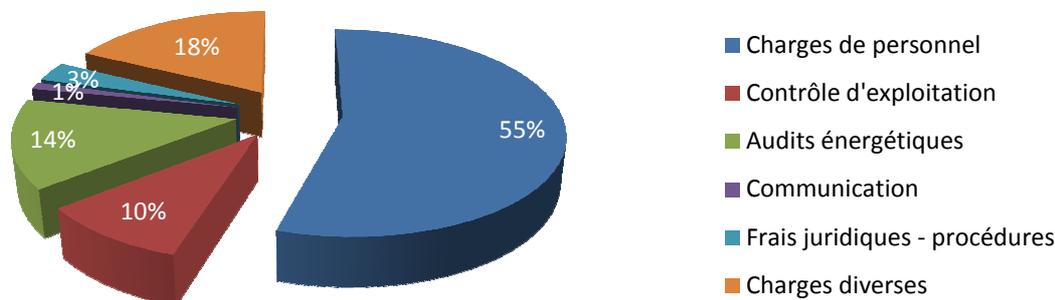
La redevance est actualisée chaque année. En 2016, le SICSEF a perçu 18 570,49 € au titre de la redevance de mise à disposition.

Les ressources financières du SICSEF présente une évolution très stable depuis 2014, tel que le montre le graphique ci-dessous :



Les dépenses de fonctionnement

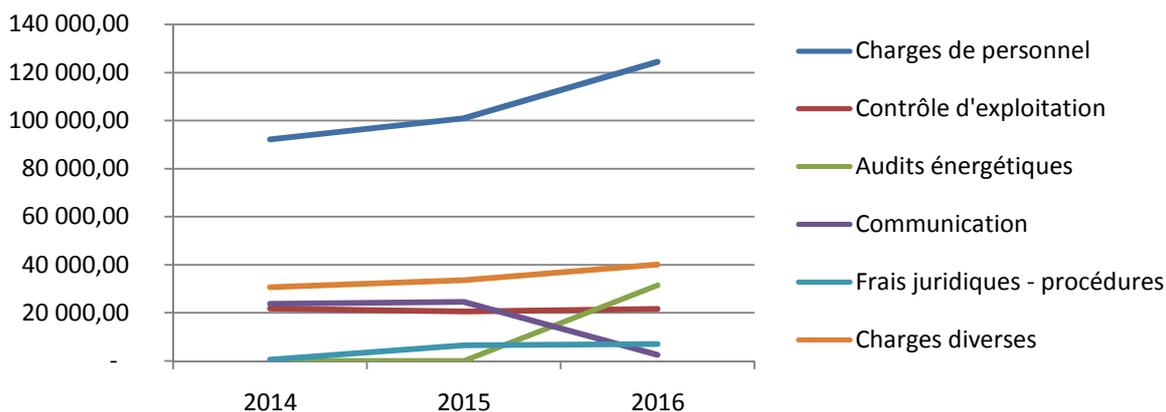
La répartition des dépenses courantes de fonctionnement impactent le budget de la façon suivante :



Définition des catégories de dépenses courantes :

Charges de personnel :	Rémunération des agents, indemnités des élus et des membres du comité technique, charges sociales ;
Contrôle d'exploitation :	Prestation de contrôle au titre du marché 15SIC002
Audits énergétiques :	Subventions versées aux copropriétés pour la réalisation des audits énergétiques
Communication :	Prestations de conception, impression et distribution des outils de communication du SICSEF au titre du marché 15SIC004, actions de communication et de sensibilisation menées par le Syndicat
Frais juridiques – procédure :	Prestation de conseil juridique, frais d'actes, d'annonces et d'insertions, ...
Charges diverses :	Fournitures administratives, frais d'affranchissement et de télécommunication, location immobilière, assurances, taxes foncières, ...

Pour chaque catégorie l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011 se présente ainsi :



Depuis 2014, on observe une augmentation des charges de personnel, due à la revalorisation du traitement des agents au cours de l'exercice 2015. En outre, les activités du Syndicat ont nécessité une sollicitation du comité technique plus importante sur l'exercice 2016. Ces facteurs entraînent également une augmentation des charges sociales.

Sur l'exercice 2016, il est à noter une dépense exceptionnelle de fonctionnement, relative à l'indemnisation des trois communes membres pour l'occupation du domaine public communal par les installations de distribution de chaleur.

Le 13 avril 2016, le SICSEF a adopté un protocole transactionnel, adopté en amont par les conseils municipaux des trois communes, qui engage le SICSEF à verser la somme de 328 637 €, répartie au prorata de la population légale des communes, comme suit :

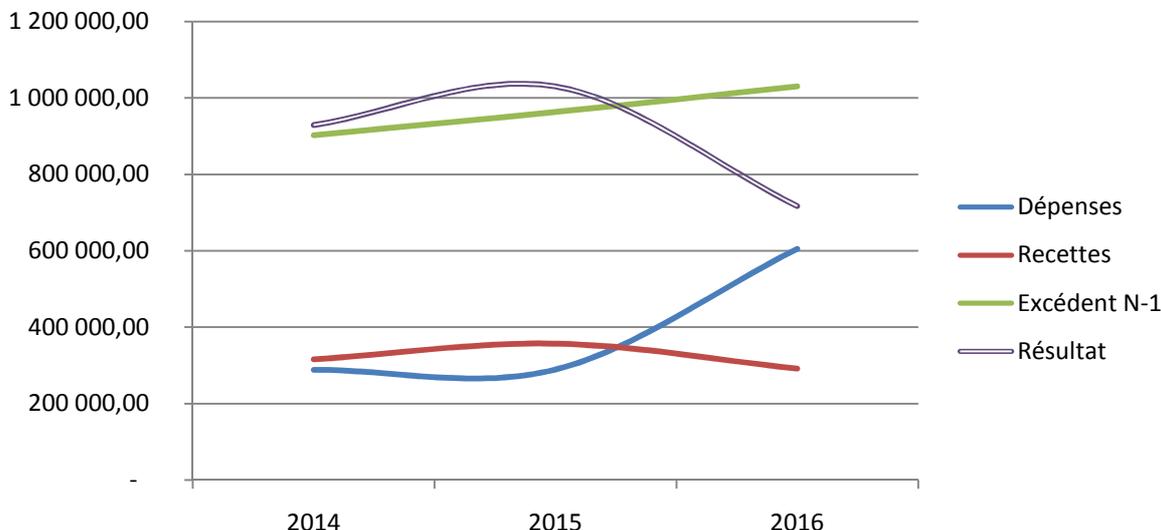
Sannois	Ermont	Franconville	Total
100 000 €	104 538 €	124 099 €	328 637 €

Dépenses d'investissement

Le SICSEF déléguant l'entière exécution du service à la société SEFIR, les dépenses d'investissement sont très limitées et fonction des besoins du Syndicat. L'évolution de ces dépenses depuis 2014 se présente ainsi :

	Montant €TTC	Nature de l'investissement
2016	460,99	Acquisition de mobilier pour l'aménagement des bureaux du SICSEF
2015	10 688,45	Aménagement des bureaux du SICSEF suite au déménagement des locaux au centre administratif de Franconville
2014	70 000,00	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 3 Rénovation de la cheminée de la centrale des Logis Verts

Résultats annuels



Le résultat budgétaire du SICSEF présente une forte diminution en 2016, due au versement de l'indemnisation des communes pour l'occupation du domaine public au titre du protocole transactionnel adopté en comité syndical le 13 avril 2016.

Une recette importante à noter sur l'année 2015 n'est cependant pas représentée dans le graphique. Il s'agit de la recette liée à la vente des certificats d'économie d'énergie. Cette recette sera reversée intégralement au délégataire pour être répercutée sur la délégation de service public.

Il s'agit de définir les orientations budgétaires pour les prochaines années permettant de réduire l'excédent annuel du SICSEF, tout en garantissant la bonne utilisation des deniers publics.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes moyennes constatées sur les derniers exercices. Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2017. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2017.

Dépenses

Exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2017, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent d'une part aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2017 est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Marché de contrôle d'exploitation	18 300	3 700	22 000
Total	18 300	3 700	22 000

Mise en œuvre d'une politique de développement durable

La mise en œuvre d'une politique de développement durable suppose un accompagnement des abonnés du réseau de chaleur dans leurs démarches de maîtrise de leur demande énergétique.

Dans ce cadre, le SICSEF souhaite accompagner les copropriétés raccordées au réseau de chaleur dans la réalisation de leurs audits énergétiques, tels que défini par le décret n°2012-111 du 27 janvier 2012. Cet accompagnement consiste à participer au financement de l'étude à hauteur de 50% plafonné à 100 €/logement.

Le décret obligeant les copropriétés à réaliser un audit énergétique avant le 1^{er} janvier 2017, nous considérerons que les subventions attribuées par le SICSEF s'étaleront sur trois exercices, soit de 2016 à 2018.

A ce jour, le SICSEF a réceptionné douze dossiers de demande de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique :

Résidences	Montant	Date
Sannois Soleil	8 540 €	01/07/15
Cadet de Vaux II	6 900 €	23/09/15
Cadet de Vaux I	7 800 €	09/12/15
Les Vergers	4 712.5 €	09/12/15
Cernay	3 500 €	09/12/15
Clos d'Ermont	6 000 €	10/02/16

Résidences	Montant	Date
Cadet de vaux III	5 100 €	15/06/16
Les Templiers	3 418 e	15/06/16
Les Bûcherets II	2 874 €	07/09/16
Orme-Saint-Edme	10 080 €	07/09/16
N Commanderie 1	3 850 €	En cours
N Commanderie 2	2 800 €	En cours

Il est considéré que les subventions attribuées sur l'exercice 2015 seront versées sur l'exercice 2016, pour un montant de 31 452.50 €.

Les subventions attribuées sur l'exercice 2016, pour un montant de 34 122 €, seront versées sur l'exercice 2017.

En outre, il est considéré que les copropriétés, raccordées au réseau ou situées à proximité, n'ayant pas adressé de demande de subvention, concernent environ 2 500 logements. Le montant maximum pouvant être attribué s'élève donc à 250 000 €, à répartir sur les exercices 2017 et 2018.

Aussi, la proposition au Budget Primitif des exercices 2017 et suivants en matière d'accompagnement des abonnés dans une démarche de développement durable est la suivante :

Nature	2016	2017	2018
Subventions – Audits énergétiques	31 452.50 €	159 122 €	125 000 €

Schéma directeur du réseau de chaleur

Le SICSEF a proposé aux Présidents des agglomérations de Val-et-Forêt et du Parisis en 2015, la réalisation d'un schéma directeur sur leurs territoires, afin de connaître la faisabilité technique, énergétique et économique de la création et du développement de réseaux de chaleur. Ce schéma directeur se présente selon quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire :
 - o Etude des réseaux existants, de leur performance et du contexte contractuel et économique ;
 - o Etude du territoire et du potentiel de développement ou de création de réseaux de chaleur ;
 - o Etude des ressources énergétiques visant à favoriser l'utilisation de ressources propres, locales et pérennes.
- La projection à long terme de l'évolution des besoins énergétiques, des moyens de production et de distribution sur le territoire de l'agglomération ;
- L'établissement de différents scénarios chiffrés, accompagnés des impacts économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux qu'ils présentent ;
- L'établissement d'un plan d'actions et d'un échéancier prévisionnel.

Il est considéré que cette étude sera financée intégralement sur l'exercice 2017. Le SICSEF se réserve la possibilité de faire appel au prestataire pour l'organisation de réunions non prévues initialement. Ces prestations complémentaires feront l'objet de bons de commande tel que le prévoit le marché. La proposition au Budget Primitif 2017, pour la réalisation du schéma directeur réseaux de chaleur est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Diagnostic du territoire	28 312.50 €	5 662.50 €	33 975.00 €
Projection à long terme	9 400.00 €	1 880.00 €	11 280.00 €
Etablissement de scénarios	14 725.00 €	2 945.00 €	17 670.00 €
Etablissement d'un plan d'action	7 000.00 €	1 400.00 €	8 400.00 €
Sous-total	59 437.50 €	11 887.50 €	71 325.00 €
Prestations complémentaires	2 000.00 €	400.00 €	2 400.00 €
Total	61 437.50 €	12 287.50 €	73 725.00 €

Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

Les inaugurations de raccordement de nouveaux abonnés, l'organisation de journée porte ouverte, de réunions publiques, le renforcement des outils de communication, seront autant de moyens utilisés par le syndicat pour atteindre ses objectifs.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2017 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	450 €	90 €	500 €
Organisation de réunions publiques – Actions de sensibilisation	1 700 €	300 €	2 000 €
Création et publication d'outils de communication	23 300 €	4 700 €	28 000 €
Total	25 450 €	590 €	30 500 €

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, les indemnités des élus ainsi que des cadres du comité technique et enfin, les charges sociales.

Par ailleurs, en commission permanente du 12 juillet 2016, la Région Ile-de-France a attribué au SICSEF une subvention d'un montant de 238 950 € au titre des programmes d'extensions du réseau de chaleur. En contrepartie, le SICSEF s'engage à embaucher trois stagiaires sur l'exercice 2017.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2017 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	53 000 €
Indemnités des élus	24 000 €
Indemnités du comité technique	5 000 €
Cotisations sociales	55 000 €
Indemnisation des stagiaires et cotisations résultantes	9 000 €
Total	146 000 €

Les frais juridiques et de procédures

Le SICSEF requiert parfois les services d'une entreprise de conseils, d'informations, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation du marché peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2017 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Frais juridiques	5 900 €	1 180 €	7 080 €
Autres frais d'actes et de procédures	2 400 €	480 €	2 880 €
Total	8 300 €	1 660 €	9 960 €

Charges diverses

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2017 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	14 500 €	-	14 500 €
Fournitures	8 500 €	1 700 €	10 200 €
Frais de télécommunication et affranchissement	7 500 €	1 500 €	9 000 €
Location immobilière	12 000 €	-	12 000 €
Total	42 500 €	3 200 €	45 700 €

Recettes

Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2017, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 243 000,00 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 19 000,00 €

Subventions attribuées par la région

La Région Ile-de-France a attribué au SICSEF deux subventions d'un montant maximum de 574 240 € pour l'interconnexion des trois réseaux de chaleur à la chaufferie biomasse et de 238 950 € pour l'extension du réseau de chaleur.

Ces subventions seront reversées au délégataire pour que ces sommes soient répercutées sur la délégation de service public.

Les écritures budgétaires de ces opérations seront donc à prévoir sur le budget primitif 2017 :

Recette d'investissement – 1312 « Subventions d'équipement transférables – Région

- Interconnexion des réseaux 574 240 €
- Développement du réseau 238 950 €

Dépense d'investissement – 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droits privé – bâtiment, installations »

- Interconnexion des réseaux 574 240 €
- Développement du réseau 238 950 €

Dette

Le budget du SICSEF ne présente aucune dette sur les exercices antérieurs et ne prévoit aucune dette sur l'exercice 2017.